



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial 138.2020 - édition du 03/07/2020**



## PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes  
Délégation à la Mer et au Littoral

Nice, le 20 MAI 2020

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020-43 PORTANT APPROBATION DU PLAN DE SÛRETÉ PORTUAIRE DU PORT D'ANTIBES

**Le Préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu les amendements à l'annexe à la convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie en mer et le code internationale pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS) adoptés à Londres par l'Organisation Maritime Internationale le 1er décembre 2002 et publiés au décret n° 2004-290 u 26 mars 2004 ;

Vu le règlement du parlement et du conseil européen n°725/2004 du 31 mars 2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires ;

Vu la directive du parlement et du conseil européen n°2005/65/CE du 26 octobre 2005, relative à l'amélioration de la sûreté des ports ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le code des transports ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 modifié fixant la liste des ports mentionnés à l'article R.5332-18 du code des transports ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2019/863 du 15 octobre 2019 portant création d'un comité local de sûreté portuaire pour le port d'Antibes ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral N°2019/929 du 22 novembre 2019 approuvant l'évaluation de sûreté portuaire pour le port d'Antibes ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2019-928 du 22 novembre 2019 portant approbation de la délimitation de la zone portuaire de sûreté du port d'Antibes ;

Considérant les limites portuaires de sûreté établies conjointement par l'autorité portuaire et par les services de l'État ;

Considérant l'arrêté préfectoral N°2019/930 du 22 novembre 2019 approuvant l'évaluation de sûreté des installations portuaires du port d'Antibes ;

Considérant l'avis favorable du comité local de sûreté portuaire du 30 avril 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer,

## **AR R E T E**

### **ARTICLE 1 :**

Le plan de sûreté portuaire du port départemental d'Antibes est approuvé.

### **ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté, peut faire l'objet :

1. d'un recours administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture
  - soit un recours gracieux adressé à M. le préfet des Alpes-Maritimes - centre administratif départemental – boulevard du Mercantour - 06286 Nice cedex 3.
  - soit un recours hiérarchique adressé à M. le ministre de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris
- d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, devant le tribunal administratif de Nice – 18 avenue des Fleurs - 06000 Nice ou par voie électronique à partir de l'application internet «télérecours-citoyens» accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>

### **ARTICLE 3 :**

Le préfet des Alpes-Maritimes, le préfet maritime de la méditerranée, le président de l'autorité portuaire, le directeur départemental des territoires et de la mer, la directrice départementale de la sécurité publique des Alpes-Maritimes, le directeur régional du service de la douane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

*Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
DS 454f*

**RAMI REGIO**



## PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes  
Délégation à la Mer et au Littoral

Nice, le 20 MAI 2020

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020-431 PORTANT APPROBATION DU PLAN DE SÛRETÉ DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DU PORT D'ANTIBES

**Le Préfet des Alpes-Maritimes**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu les amendements à l'annexe à la convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie en mer et le code internationale pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS) adoptés à Londres par l'Organisation Maritime Internationale le 1er décembre 2002 et publiés au décret n° 2004-290 du 26 mars 2004 ;

Vu le règlement du parlement et du conseil européen n°725/2004 du 31 mars 2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires ;

Vu la directive du parlement et du conseil européen n°2005/65/CE du 26 octobre 2005, relative à l'amélioration de la sûreté des ports ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le code des transports ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 modifié fixant la liste des ports mentionnés à l'article R.5332-18 du code des transports ;

Considérant l'arrêté préfectoral N°2019/929 du 22 novembre 2019 approuvant l'évaluation de sûreté portuaire pour le port d'Antibes ;

Considérant l'arrêté préfectoral N°2019/928 du 22 novembre 2019 portant création de la zone portuaire de sûreté du port d'Antibes ;

Considérant les limites portuaires de sûreté établies conjointement par l'autorité portuaire et par les services de l'État ;

Considérant l'arrêté préfectoral N° 2019/930 du 22 novembre 2019 approuvant l'évaluation de sûreté des installations portuaires du port d'Antibes ;

Considérant l'arrêté préfectoral du \_\_\_\_\_ publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des alpes-maritimes sous le numéro 2020- \_\_\_\_\_ approuvant le plan de sûreté portuaire du port d'Antibes ;

Considérant l'avis favorable de l'autorité portuaire en date du 30 avril 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer,

## AR R E T E

### ARTICLE 1 :

Le plan de sûreté des installations portuaires du port départemental d'Antibes est approuvé.

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté, peut faire l'objet :

1. d'un recours administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture
  - soit un recours gracieux adressé à M. le préfet des Alpes-Maritimes - centre administratif départemental – boulevard du Mercantour - 06286 Nice cedex 3.
  - soit un recours hiérarchique adressé à M. le ministre de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris
- d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, devant le tribunal administratif de Nice – 18 avenue des Fleurs - 06000 Nice ou par voie électronique à partir de l'application internet «télérecours-citoyens» accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>

### ARTICLE 3 :

Le préfet des Alpes-Maritimes, le préfet maritime de la méditerranée, le président de l'autorité portuaire, le directeur départemental des territoires et de la mer, la directrice départementale de la sécurité publique des Alpes-Maritimes, le directeur régional du service de la douane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
DS 4541



## PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

### PRÉFECTURE

Direction des ressources

Bureau des ressources humaines

AP n°2020 - 432

**Arrêté n° 2020 - 432 portant modification de les annexes 2 et 3 de l'arrêté n°2020-209 d'autorisation d'exercice des fonctions en télétravail et travail distant**

\* \* \*

**Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 133 ;

**Vu** le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

**Vu** le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

**Vu** l'arrêté du 2 mars 2017 portant application du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 et fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

**Vu** les autorisations validées de télétravail, ainsi que les nouvelles demandes individuelles et collectives d'agents pour l'exercice de leurs fonctions en télétravail pendant la durée des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

**Vu** les nouvelles demandes individuelles et collectives des agents pour l'accès à l'outil NOMADE 2 ;

... / ...

Vu les nouvelles demandes individuelles et collectives des agents pour l'exercice de leurs fonctions en travail distant ;

Vu l'avis favorable des supérieurs hiérarchiques ;

Vu la situation sanitaire et les consignes gouvernementales ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les annexes 2 et 3 de l'arrêté n°2020-209 d'autorisation d'exercice des fonctions en télétravail et travail distant sont modifiées comme suit :

### **ANNEXE 2**

#### **Agents autorisés à exercer leurs fonctions depuis leur domicile avec NOMADE 2 (article 2)**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>
ADVENARD	Catherine	DS / BPA
AFI	Hanen	DRIM / DS / étudiants
AKPOMEDAH-GRANT	Emily	DRIM / BDS / admission
ALFONSI	Dominique	DRIM / BDS / admission
BAHEUX	Angélique	DRIM / BDS
BALLANDRAS	Amandine	DRIM / BDS / admission
BARDAI	Ameur	DR / BIM
BASTEE	Rosemonde	DRIM / BDS
BEE	Steeve	SIDSIC
BEN LAKHDAR	Samy	DRIM / BES
BELGODERE	Manon	DRIM / BDS
BEVILACQUA	Nazario	DRIM / BECS
BLAZY	Pierre-Jean	DEL
BOGDANOVIC	Violeta	DR / BRH
BONO	Nadine	DR / BFC
BORDY	Jérôme	DS / SIDPC / BPGC
BOUBLI	Raphaël	DRIM / BDS / admission
BOUDET	Sonia	SPNM
BOURABAA	Ryzlène	DRIM / BECS
BOUTONNET	Jean-Christophe	DRIM / BARP
BRIOIS	Catherine	DR / BFC
BUONO	Anna	DS / BSOP
BUTSCHER	Lorentz	DRIM / BDS / admission

CAIRASCHI	Martine	DEL / BFCL
CALAMUSO	Denis	SIDSIC
CANAVESE	Alain	SS pref
CARCUAC	Muriel	DRIM / BANF
CASONATO	Audrène	Délégué du préfet
CASTEL	Sylvain	DRIM / BDS / admission
CERDAN	Gabriel	DRIM / BDS / admission
CERDAN	Joanna	DR / BFC
CHAFQANI	Salima	DRIM / BECS
CHARLET	Véronique	DR / BCA
CHARRIER	Christine	DR / BB
CHAUVIN	Cyril	DS / BPA
CHESNET	Denis	DR / BIM
CODETTA	Stéphane	DR / BB
COLLETIN	Mélanie	SS pref
COMMEAU	Amandine	DR / BRH
COT	Fabienne	DR / BCA
CROUZIER	Myriam	DS / BSOP
DALMASSO	Christel	SPG
DATCHARRY	Solange	DEL / BAJL
DEBAY	Stéphanie	SIDSIC
DECHELLE	Valérie	DICE
DELENNE	Elisabeth	DEL / BFCL
DELGALLO	Pascale	DR / SDAS
DELUC	Nathalie	DRIM / BES
DENAMUR	Mélanie	DS / BSOP
DENIZE	Natacha	DRIM / BECS
DOUCET-DIEMOZ	David	DR / BRH
DUPLESSIS	Virginie	DRIM / BDS / étudiants
DUPRE	Pascale	DRIM / BDS / étudiants
DUTHIL	Patrice	DRIM / BES
ESTIENNE	Sabine	DR / BB
FABRE	Daniel	DR / BIM
FAE	Florent	SIDSIC
FAHFAH	Btisame	DRIM / BDS / admission
FAHMI	Siham	Délégué du préfet
FALCO	Sylvie	DEL
FERNANDEZ	Jocelyne	DR / BCA
FERNANDEZ	Marie-Thèrese	DEL / Elections
FIORUCCI	Adeline	DICE
FLORES	Corinne	DRIM / BDS / admission
FOULTIER	Mylène	DS / BPA
FROMENT	Lydia	SPG
GAMET	Michel	DS / BPA
GASPAR	Valérie	DEL / Finance locale
GAREAU	Anne	DEL / BAFU
GAUBERT	Nathalie	DR / BRH

GAZAN	Isabelle	DR / SDAS
GELABAL	Béatrice	DR
GHILARDI	Christine	DICE
GIACOBETTI	Natacha	DRIM / BECS
GIORDANO	Christine	DRIM / BECS
GIORDANO- POUZOL	Manon	DRIM / BECS
GIRARD	Eric	DS / BPA
GIRARD	Patricia	DEL / Elections
GIUDICI	Laure	SIDSIC
GRAGLIA	Patrick	DS / BPA
GRASSI	Brigitte	DR / BB
GUILLET	Sylvie	DRIM / BDS / admission
GUYONNET	Christine	DRIM / BDS / admission
HEDJAM	Hanin	DS / BPA
HENRION	Christine	DEL / Elections
HENRIQUES	Soraya	SPNM
HOHM	Adeline	DS / BPA
HULIN	Nadia	DRIM / BANF
HUOT	Nicolas	DRIM
JACOUZMIN	Michèle	DEL
DELJEHL	Christian	DR
KARRACH	Habib	DS / SIDPC / BSGS
KLEBERT	Christian	DICE
KRIMI	Fanny	DICE / MIF
LAREINE	Khadija	DR / BB
LARUELLE	Cécile	SG / CAQP
LAVARELO	Philippe	DRIM / BDS / fichier
LAZOU	Gilbert	SIDSIC
LEBRAS	Eric	SIDSIC
LEMIERRE	Alicia	DRIM / BECS
LEGRAND	Jean	DR / SDAS
LEVAN	Marie-France	DEL / bureau du contentieux
LLOMBART	Magali	Délégué du préfet
LORENCO	Cynthia	DEL / Finance locale
LORENZI	Romain	DRIM / BECS
LORMIER	Alexandre	DR / BIM
LOUNACI	Louisa	DRIM / BECS
MAILFERT	Pauline	DICE
MARCHAND	Céline	DRIM / BARP
MARRALE	Marianne	DRIM / BECS
MARX	Elodie	SPG
MASONI	Magali	DRIM / BECS
MASSA	Catherine	DRIM / BARP
MENINI	Christine	DRIM / BDS / admission
MILANO	Stéphane	DRIM / BES
MONCADA	Maria	DRIM / BDS / accueil
NOVELLA	Anne Cécile	DS/ SIDPC

PALOMBA	Sabine	DEL / Elections
ORSINI	Jérôme	DR / BIM
PAPROCKI	Valérie	DS / BPA
PASQUIER	Christine	DRIM / BES
PATROM	Caroline	Cabinet
PERALEZ	Celia	DR / BIM
PESIN	Carole	DS / BSOP
POITRE	Cédric	DS / BSOP
RAGOT	Julien	DEL / BAFU
RAHOU	Cherifa	DS / BSOP
RICARD	Sophie	DRIM / BES
ROCHE	Franck	DRIM / BECS
ROLLE	Muriel	DEL / BC
ROUVIER	Eliane	SIDSIC
SACCO	Catherine	DRIM / BES / Asile
SALTEL	Philippe	DRIM / BARP
SANS	Florence	SPG
SCARDINO	Alexandra	Secrétariat préfet
SCHIES	Pierre	DICE
SCRINZO	Marie-Thérèse	Délégué du préfet
SEMBINELLI	Marc	DRIM / BARP
SHEHU	Edlira	DRIM / BECS
SHIMIZU	Sophie	SPG / CERT
SOLI	Arielle	DR / BB
SPENDEL	Mathilde	Cabinet
SPIGA	Sandrine	DEL / BAJL
STRAUDO	Denis	DRIM / BDS / fichier
SUZANNE	Virginie	DR / BRH
SUZZONI	Elise	DRIM / BDS / admission
TARDY	Corinne	DS / SIDPC / BPGC
TIRVEILLOT	Sylvie	DEL / Elections
THIBAUT	Fabrice	DR / BIM
VACCARO	Patrick	DRIM / BARP
VERGNES	Florent	DRIM / BDS
VERMESCH	Nicolas	Cabinet
VESIN	Sophie	DR / BRH
VISSE	Emmanuel	DS
VIKLOVSZKI	Céline	DRIM / BECS

Liste au 19/05/2020

**ANNEXE 3**  
**Agents autorisés à exercer des missions en travail distant**  
**(article 3)**

Nom	Prénom	Affectation
AISSAOUI	Hanen	DRIM / BDS / étudiants
ALI	Hairia	DRIM / BDS

AUSTRUY	Barbara	Assistante de service social
BARTOLO	Angélique	DRIM / BES
BONDIL	Élisabeth	Assistante de service social
BRUGUIER	Julie	Cabinet / BCI
BRUNO	Cécile	DS / BSAG
DEDE	Élodie	DS / BSAG
EL AMAMI	Ali	DS / SIDPC / BPGC
FABRA MEZQUITA	Sergio	SPNM
FALCONE	Émilie	DEL / BAFU
GONTARD	Anne	DRIM / BDS / accueil
GOUDEKET	Julie	DRIM / BDS
HENNEQUIERE	Brigitte	DRIM / BARP
IBRAHIM	Noor	DRIM / BES
JOUNI	Mariam	DRIM / BECS
LABADIE	Romain	DEL / BAFU
MALEUVRE	Christiane	DRIM / ARP
MATHIEU	Aurélié	DEL / BAFU
REZZIK	Ania	DRIM / BDS / admission
RICHARD	Myriam	DRIM / BDS / admission
TOCQUEVILLE	Denise	DRIM
VANCAEMELBECKE	Delphine	DRIM / BECS
ZANNI	Gaëtane	Assistante de service social

Liste au 19/05/2020

**Article 2 :**

Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le **02 JUIL. 2020**

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Bernard GONZALEZ



## PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

**CABINET**  
DIRECTION DES SÉCURITÉS  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILES

AP N° : 2020 - 433

### **ARRÊTÉ MODIFICATIF À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018 - 271 PORTANT AGRÈMENT DE LA SOCIÉTÉ CONVERGENCE FORMATION POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code du travail ;

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 1977 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

VU l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté ministériel du 22 décembre 2008 modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 sus visé ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-271 en date du 18 avril 2018 portant agrément de la société CONVERGENCE FORMATION sise 2721 chemin de Saint Claude – 06 600 ANTIBES, pour assurer la formation aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés de qualification du personnel permanent du service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP) des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU la demande en date du 30 juin 2020 de la société CONVERGENCE FORMATION, de modification d'un formateur ;

**SUR** proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** l'annexe jointe au présent arrêté annule et remplace la précédente annexe jointe à l'arrêté préfectoral susvisé.

**ARTICLE 2 :** les autres dispositions de l'arrêté d'agrément n° 2018-271 en date du 18 avril 2018 susvisé restent inchangées.

**ARTICLE 3 :** le présent arrêté, peut faire l'objet :

- d'un **recours administratif**, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture :
  - soit un recours gracieux adressé à M. le préfet des Alpes-Maritimes - centre administratif départemental – boulevard du Mercantour - 06286 Nice cedex 3;
  - soit un recours hiérarchique adressé à M. le ministre de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris.
- d'un **recours contentieux**, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, devant le tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice ;
- par « **télérecours citoyens** » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

**ARTICLE 4 :** le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs (RAA).

**ARTICLE 5 :** le sous-préfet, directeur de cabinet, le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et la gérante de la société CONVERGENCE FORMATION sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 03 JUIL. 2020

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
DS 4541

Rémi RECIO



**PRÉFET DES ALPES-MARITIMES**

**CABINET**  
DIRECTION DES SÉCURITÉS  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILES

**ANNEXE À L'ARRÊTÉ N° AP 2020 - 433**  
**PORTANT AGRÉMENT DE LA SOCIÉTÉ CONVERGENCE FORMATION POUR**  
**LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DE SÉCURITÉ INCENDIE**  
**DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LES IMMEUBLES**  
**DE GRANDE HAUTEUR**

**Représentant légal** : Madame **Charlène CASANOVA**

**Lieu de formation** : **Convergence Formation – 2721, Chemin de Saint Claude – 06 600 ANTIBES**

**Conventions de visites de site** : **CENTRE HOSPITALIER ANTIBES JUAN LES PINS**  
**107 Avenue de Nice – 06 600 ANTIBES**

**Lieu d'exercices sur feu réel** : **LS INVEST – 11 Rue Saint François de Paul 06 300 NICE**

**Liste des formateurs rattachés à l'établissement :**

<b>Formateurs Prévention SSIAP rattachés à l'établissement</b>					
<b><i>Nom, Prénom</i></b>	<b><i>Date et lieu de naissance</i></b>	<b><i>Diplômes secourisme</i></b>	<b><i>Diplômes ERP/IGH</i></b>	<b><i>Divers</i></b>	<b><i>Observations</i></b>
ABOUD Elie	20 septembre 1973 à Marseille (13)		S.S.I.A.P 3 du 30/12/2015		
HUG Nicolas	09 mars 1990 à Cannes (06)	C.C.F.P.S.C du 21/12/2015	S.S.I.A.P 2 du 18/10/2010		

LEA Valérie	24 mai 1964 à Orange (84)	Formateur S.S.T 08/02/2019	S.S.I.A.P 3 du 22/05/2020		
LECOMTE William	22 juin 1966 à Vannes (56)	C.C.F.P.S du 30/01/2015	S.S.I.A.P 3 du 20/12/2013		
SOUCAZE Gérard	18 décembre 1955 à Souk-Ahras (Algérie)		S.S.I.A.P 3 du 08/06/2006		
WELMENT Stéphanie	25 décembre 1979 à Firminy (42)	S.S.T du 06/06/2018	S.S.I.A.P 3 du 09/12/2013		
HOLTON Didier	8 octobre 1964 à Amiens (80)		S.S.I.A.P 3 du 22/01/2010 RAN le 29/11/2019		

S.S.I.A.P.1 Diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes  
 S.S.I.A.P.2 Diplôme de Chef d'équipe des services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes  
 S.S.I.A.P.3 Diplôme de Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes  
 A.F.P.S : Attestation de formation aux premiers secours  
 P.S.E.2 : Premiers secours en équipe de niveau 2  
 C.C.F.P.S : Certificat de compétences de formateur aux premiers secours  
 C.C.F.P.S.C : Certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques  
 S.S.T : Sauveteur secouriste du travail  
 RAN : Remise à niveau

**Mise à jour : 03 JUIL. 2020**

Pour le préfet,  
 Le sous-préfet, directeur de cabinet  
 DS 4542

Rémi RECIO



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES  
ALPES-MARITIMES  
15 bis rue Delille - 06073 NICE cedex 1

**Cabinet du directeur**

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par Marie-Thérèse BUCHLIN  
Téléphone : 04 92 17 60 92  
Télécopie : 04 92 17 60 15  
Courriel : marie-therese.buchlin@dgflp.finances.gouv.fr

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES

**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière  
de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II  
au code général des impôts.**

<b>ANTIBES</b>	
Service des Impôts des Particuliers d'Antibes Responsable : Catherine CASSEZ	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service des Impôts des Entreprises d'Antibes Responsable : Marc BOCCHIARDO	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Centre des Impôts Foncier d'Antibes Responsable : Max MARTIMORT	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
7 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Corinne CARRIER	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Pôle de Contrôle et d'Expertise Responsable : Gilbert LEFEBVRE	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Pôle contrôle revenus du patrimoine Antibes Responsable : Marie-Laurence DUMAS	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service de Publicité foncière Antibes 1 Responsable : Alain LAYET ( <i>intérim</i> )	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service de Publicité foncière Antibes 2 Responsable : Jean-Philippe DIO	40, chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
<b>BREIL SUR ROYA</b>	
Centre des Finances publiques de Breil sur Roya Trésorerie Responsable : Isabelle MARTINET	Avenue Georges Clémenceau BP 12 06540 BREIL SUR ROYA

<b>CAGNES SUR MER</b>	
Service des Impôts des Particuliers de Cagnes sur Mer Responsable : Alain MAHEU	Rue de Paris 06806 CAGNES SUR MER
Service des Impôts des Entreprises de Cagnes sur Mer Responsable : Gérard DUFAURET-GILLOT	Rue de Paris 06806 CAGNES SUR MER
8 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Gabriel RIZO	Rue de Paris 06806 CAGNES SUR MER
<b>CANNES</b>	
Service des Impôts des particuliers de Cannes Responsable : Yvan BERTIN	16, boulevard Leader 06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Cannes Responsable : Claude CALDERARI	16, boulevard Leader 06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
5 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Christophe MONANGE	16, boulevard Leader 06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
Pôle contrôle revenus du patrimoine Cannes Responsable : Jean-Marc NOVAT	16, boulevard Leader 06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
Pôle de Contrôle et d'Expertise Responsable : Christine KALOUSTIAN	16, boulevard Leader 06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
<b>CONTES</b>	
Centre des Finances publiques de Contes - Trésorerie Responsable : Julien HACQUARD	9, rue Marius Pencenat BP 89 06396 CONTES CEDEX
<b>GRASSE</b>	
Service des Impôts des Particuliers de Grasse Responsable : Emmanuel DELAY	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Grasse Responsable : Michèle MOULY	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
Centre des impôts Foncier de Grasse Responsable : Damien METAIREAU	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
6 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Emmanuel LANOIR	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
Service de Publicité foncière Grasse 1 Responsable : Alain LAYET ( <i>intérim</i> )	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
Service de Publicité foncière Grasse 2 Responsable : Alain LAYET ( <i>intérim</i> )	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
Service départemental de l'enregistrement de Grasse Responsable : Jean-Marc GAUCHER	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
<b>LE CANNET</b>	
Service des impôts des particuliers du Cannet Responsable : Robert LENEVEU	Imm. Le Cannet Espace Avenue du Campon BP 345 06110 LE CANNET
Service des Impôts des Entreprises du Cannet Responsable : Eric BOZZI	Imm. Le Cannet Espace Avenue du Campon BP 345 06110 LE CANNET

<b>LEVENS</b>	
Centre des Finances publiques de Levens - Trésorerie Responsable : Nathalie BONNAUD	Place Joseph Raybaud 06670 LEVENS
<b>MENTON</b>	
Service des Impôts des Particuliers de Menton Responsable : Magali CALVET	7, rue Victor Hugo Le Triton BP 129 06505 MENTON CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Menton Responsable : Philippe DOMENEC	7, rue Victor Hugo Le Triton BP 129 06505 MENTON CEDEX
<b>NICE</b>	
Service des Impôts des Particuliers de Nice – Centre Collines Responsable : Jean-Claude LALLOZ	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Particuliers de Nice - Est-Ouest Responsable : François GROCKOWIAK ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Particuliers de Nice - Extérieur Responsable : Bernard LUQUET	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Nice – Centre Collines Responsable : Bernard NIVAGGIONI ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Nice – Est-Ouest Responsable : Bernard CHETRIT	22, rue Joseph Cadéï 06172 Nice cedex
Service des Impôts des Entreprises de Nice – Extérieur Pallon Responsable : Annie FRAPIER	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Pôle de Recouvrement Spécialisé Responsable : Bernard PRETRE	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Centre des impôts Foncier de Nice Responsable : Philippe CHARTRON	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
2 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Michel MARTINEZ	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
3 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Philippe MAGLIANO	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
4 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Nicole VALLAURI	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
9 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Serge POISSONNIER	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Brigade de contrôle et de recherches Responsable : Thierry BORGIA	15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX
Pôle contrôle et revenus du patrimoine Nice1 Responsable: Héliène GERARD	22 rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Pôle contrôle et revenus du patrimoine Nice 2 Responsable : Isabelle PAOLANTONACCI	22 rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX

<b>NICE</b>	
<b>Pôle contrôle et revenus du patrimoine brigade FI</b> Responsable : Fabrice MANTICA	22 rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Pôle contrôle et revenus du patrimoine sociétés étrangères</b> Responsable : Pascal MEYNOT	22 rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Pôle de contrôle et d'expertise de Nice</b> Responsable : Stéphanie PAOLETTI	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Service de Publicité foncière Nice 1</b> Responsable : Jacques CHERBETIAN ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéï 06182 NICE CEDEX 2
<b>Service de Publicité foncière Nice 2</b> Responsable : Jacques CHERBETIAN ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéï 06183 NICE CEDEX 2
<b>Service de Publicité foncière Nice 3</b> Responsable : Jacques CHERBETIAN ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéï 06186 NICE CEDEX 2
<b>Service de Publicité foncière Nice 4</b> Responsable : Jacques CHERBETIAN ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéï 06187 NICE CEDEX 2
<b>Service départemental de l'enregistrement de Nice</b> Responsable : Sophie IMBOURG	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Alpes-Maritimes amendes</b> Responsable : Michel AYACHE	53, rue Hérold 06000 NICE
<b>Service des Impôts des Particuliers de Nice - Paillon</b> Responsable : Flora VALUY	35, avenue Thiers 06085 NICE CEDEX 1
<b>PUGET-THENIERS</b>	
<b>Centre des Finances publiques de Puget-Théniers - Trésorerie</b> Responsable : Sylvie IZOARD	Villa Marine - Route Nationale 6202 - Quartier de l'Île 06260 PUGET THENIERS
<b>ROQUEBILLIERE</b>	
<b>Centre des Finances publiques de Roquebillière - Trésorerie</b> Responsable : Michèle CARREGA	Place Corniglion Molinier 06450 ROQUEBILLIERE
<b>SAINT SAUVEUR SUR TINEE</b>	
<b>Centre des Finances publiques de la Tinée - Trésorerie</b> Responsable : Nathalie SINTES	Rue des Communes de France 06660 SAINT ETIENNE DE TINEE
<b>VALBONNE</b>	
<b>Service des Impôts des particuliers de Valbonne</b> Responsable : Marie-José CANAL	80, route des Lucioles 06915 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
<b>Service des Impôts des Entreprises de Valbonne</b> Responsable : Rémy CARRIER	80, route des Lucioles 06915 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

VENCE	
Centre des Finances publiques de Vence - Trésorerie	Place Clémenceau
Responsable : Horace CANTONE	06140 VENCE
VILLEFRANCHE SUR MER	
Centre des Finances publiques de Villefranche sur Mer	81 avenue Georges Clémenceau
Trésorerie	06230 VILLEFRANCHE SUR MER
Responsable : Pierre HANON	

Nice, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Le directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes,



Claude BRECHARD

S O M M A I R E

D.D.I.....	2
D.D.T.M.....	2
Surete portuaire aeroporturaire.....	2
AP 2020.430 Approb. P.S.P du port Antibes.....	2
AP 2020.431 Approb. P.S.I.P du port Antibes.....	4
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	6
Direction des Ressources.....	6
Ressources humaines.....	6
AP 2020.432 Aut fonct.teletravail travail distant modif.....	6
Direction des Securites.....	12
Securite civile.....	12
AP 2020.433 Agremt SSIAP Ste Convergence Formation modif.....	12
Services Deconcentres de l'Etat.....	16
DDFiP.....	16
Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuration designat.....	16
Liste CS.....	16

## Index Alphabétique

AP 2020.430 Approb. P.S.P du port Antibes.....	2
AP 2020.431 Approb. P.S.I.P du port Antibes.....	4
AP 2020.432 Aut fonct.teletravail travail distant modif.....	6
AP 2020.433 Agremt SSIAP Ste Convergence Formation modif.....	12
Liste CS.....	16
D.D.T.M.....	2
DDFiP.....	16
Direction des Ressources.....	6
Direction des Securites.....	12
D.D.I.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	6
Services Deconcentres de l'Etat.....	16